

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 09 novembre 2015**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/15/09/03/GM**

03. MPs – Achat de petits outillages – Dossier 20150027 – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

**Sont présent(e)s** : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme. INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Mme. PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, MM. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes. GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme. VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes. CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.

**Le Conseil Communal, en séance publique :**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 EUR) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier des charges N° 20150027 relatif au marché "Achat de petits outillages " établi par la Cellule marchés publics de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- \* Lot 1 (Débroussailleuse), estimé à 3.200,00 EUR hors TVA ou 3.872,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 2 (Tondeuses), estimé à 6.800,00 EUR hors TVA ou 8.228,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 3 (Marteau Perforateur), estimé à 2.800,00 EUR hors TVA ou 3.388,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 4 (Bétonneuse tractable), estimé à 3.300,00 EUR hors TVA ou 3.993,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 5 (Foreuse-visseuse), estimé à 1.800,00 EUR hors TVA ou 2.178,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 6 (Visseuse ), estimé à 1.200,00 EUR hors TVA ou 1.452,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 7 (Scie Recipro), estimé à 1.000,00 EUR hors TVA ou 1.210,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 8 (Scie circulaire), estimé à 525,00 EUR hors TVA ou 635,25 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 9 (Visseuse d'angle 18 V), estimé à 200,00 EUR hors TVA ou 242,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 10 (Aspirateur), estimé à 750,00 EUR hors TVA ou 907,50 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 11 (Disqueuse), estimé à 290,00 EUR hors TVA ou 350,90 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 12 (Meuleuse d'angle avec fil), estimé à 200,00 EUR hors TVA ou 242,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 13 (Meuleuse d'angle sans fil 18 V), estimé à 1.350,00 EUR hors TVA ou 1.633,50 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 14 (Coffret à embouts), estimé à 300,00 EUR hors TVA ou 363,00 EUR, 21% TVA comprise
- \* Lot 15 (Tronçonneuse à béton), estimé à 1.000,00 EUR hors TVA ou 1.210,00 EUR, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 24.715,00 EUR hors TVA ou 29.905,15 EUR, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/744-51 ;

Considérant que l'avis de légalité du Directeur financier est exigé, le Directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

Article 1er.- D'approuver le cahier des charges N° 20150027 et le montant estimé du marché "Achat de petits outillages ", établis par la Cellule marchés publics de la Commune de MORLANWELZ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.715,00 EUR hors TVA ou 29.905,15 EUR, 21% TVA comprise.

Article 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Article 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/744-51.

Le Directeur général f.f.,  
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J-L. LAMBRECHTS

Ch. MOUREAU